RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°40/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 24 juin 2021
Présents : M. BONNEAU François, Mme PIC Odile, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. Franck PENEL, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : M. LLUGANY Julien donne pouvoir à M. BONNEAU François, M. COSTA Claude donne pouvoir à M. CAYUELA Jean-Marie.
Secrétaire de séance : Mme SOUBIELLE Eva.

Objet : Aménagement et sécurisation carrefour cœur du village – désignation d'un maitre d'œuvre

Monsieur Le Maire expose :

Afin d'assurer la conception et le suivi de l'aménagement et la sécurisation du carrefour avenue d'Elne, avenue de Saint-Cyprien et rue du Centre qui constitue un espace public au cœur du Bourg Centre, il convient de confier la maîtrise d'œuvre à un Bureau d'Etudes.

Monsieur Le Maire rend compte de la consultation et propose de retenir le cabinet architectures Adrienne COSTA pour un montant d'honoraires de 19.950,00 € HT.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE de retenir le cabinet architectures Adrienne COSTA - 16 rue des Pêchers Fleuris - 66000 PERPIGNAN pour un montant d'honoraires de 19.950,00 € HT,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le Marché à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François BONNEAU

MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 2 juillet 2021